



Après une démission

Par Marie9

Bonjour,

Après une démission d'un emploi de 18 ans en CDI, je ne vais pas avoir droit à des indemnités chômage. Cependant, on m'a dit si je travaille 91 jours ou 3 mois en CDD, je peux récupérer le chômage durant 2 ans 1/2 car j'ai 53 ans.

Est-ce toujours d'actualité, car il y a eu la réforme chômage ?

Et si c'est oui qu'on peut récupérer du chômage, le CDD doit il être à plein temps ? Le temps partiel fonctionnerait ?

Merci pour votre réponse !

Marie

Par ESP

Bonjour

Vous trouverez votre réponse dans ce dossier

[url=https://www.mes-allocs.fr/guides/chomage/chomage-apres-demission/chomage-demission-cdi-contrat-cdd/]https://www.mes-allocs.fr/guides/chomage/chomage-apres-demission/chomage-demission-cdi-contrat-cdd/[/url]

Par Marie9

Vous ne répondez pas à ma question